

**S O M M A I R E**  
du recueil des actes administratifs  
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE  
n° 12 ter du 07 décembre 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"  
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne  
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

<b>MESURES NOMINATIVES</b>	<b>2</b>
<i>PREFECTURE DE REGION CHAMPAGNE-ARDENNE-----</i>	<i>2</i>
<i>Arrêté de suppléance de Monsieur Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne-Ardenne, par Monsieur Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne-----</i>	<i>2</i>

## MESURES NOMINATIVES

PREFECTURE DE REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté de suppléance de Monsieur Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne-Ardenne, par Monsieur Jean-Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne

Le PRÉFET DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

VU

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment l'article 79, le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 39, 1<sup>er</sup> alinéa,

le décret du 7 juin 2012 nommant M. Jean-Paul CELET, préfet de la Haute Marne,

le décret du 11 mars 2015 nommant M. Jean François SAVY, Préfet de la Région Champagne Ardenne, Préfet de la Marne,

l'arrêté préfectoral du 29 avril 2015 nommant M. François SCHRICKE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim,

les arrêtés préfectoraux portant délégation de signature au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim et aux chefs de service régionaux déconcentrés,

l'absence du 29 décembre au matin au 31 décembre 2015 au soir, de M. Jean François SAVY, Préfet de la région Champagne-Ardenne,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim,

### D É C I D E

#### Article 1er –

Conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 39 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, M. Jean Paul CELET, Préfet de la Haute-Marne, est désigné pour assurer la suppléance du Préfet de la région Champagne-Ardenne du mardi 29 décembre au matin au jeudi 31 décembre 2015 au soir.

#### Article 2 –

M. le Préfet de la Haute Marne et M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de la région Champagne-Ardenne par intérim sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur général des finances publiques de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 03 décembre 2015

Le Préfet de la région Champagne-Ardenne,

Signé Jean-François SAVY

-----